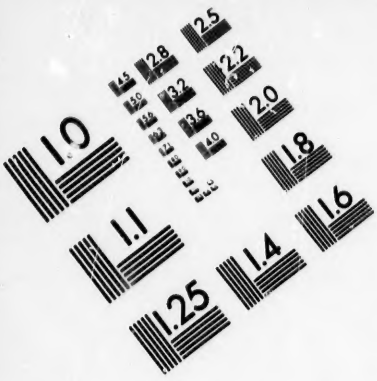

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

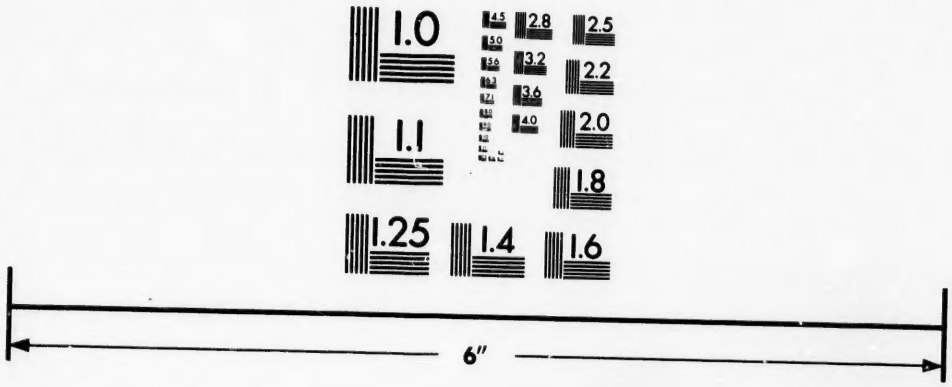

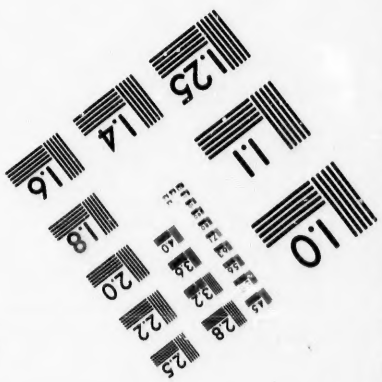

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/ Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/ Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La re liure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/ Pages de couleur
- ☑ Pages damaged/ Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☑ Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/ Pages détachées
- ☑ Showthrough/ Transparence
- ☐ Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/ Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

☑ Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: Cette copie est une photoreproduction. [Printed ephemera] 1 feuille (verso blanc)

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

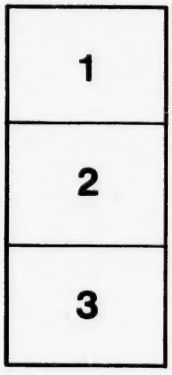

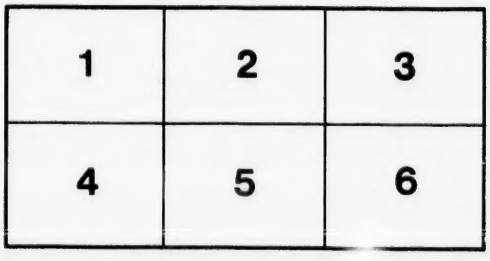

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE' DE HAMPSHIRE :

MESSIEURS,

J'AI déjà eu l'honneur de vous adresser, non seulement à l'effet de solliciter vos suffrages comme Electeurs, mais en même tems pour vous exprimer mes sentimens sur les affaires publiques. J'ai fait circuler mon adresse le plutôt possible, pour vous donner le tems de faire vos réflexions, et l'ai fait de plus imprimer, pour donner libre champ à toute personne de me contredire, si mes avancés ne sont point fondés.

Maintenant je vais prendre la liberté de vous faire part des connoissances que je puis avoir concernant les deux questions qui ont été dernièrement agitées dans la Chambre d'Assemblée, et sur lesquelles on demande votre jugement, savoir :

1. Sur l'expulsion des Juges par une simple résolution.
2. Sur la nécessité de charger cette Province du payement entier de la Liste Civile, jusqu'ici soutenue en grande partie par le Roi.

Sur la question du Juge, je vous dirai que son Excellence le Gouverneur en chef, avoit déclaré à l'ouverture du Parlement, " qu'ayant reçu la volonté de sa Majesté, il se sentiroit autorisé à donner la " sanction royale à un Bill convenable pour rendre à l'avenir les Juges de la Cour du Banc du Roi inéligibles pour prendre un siège dans la Chambre d'Assemblée."

La Chambre d'Assemblée, nonobstant cette déclaration gracieuse, a passé une Résolution pour les exclure tout de suite. Ce qui étant non seulement contraire à la recommandation du Gouverneur, mais aussi en violation directe de la loi, la Chambre a été de toute nécessité cassée.

Concernant la question de la Liste Civile, je vous dirai que, sur motion de Mr. Bedard, secondé par Mr. B. Panet, il fut—

" Résolu, que cette Province est maintenant capable de payer toutes les dépenses civiles de son " Gouvernement." Et aussi, " que la Chambre d'Assemblée votera dans cette Session les sommes né- " cessaires pour défrayer les Dépenses Civiles du Gouvernement de cette Province."

En conséquence de ces résolutions, le 23 Février, la Chambre d'Assemblée présenta au Gouverneur une adresse pour être, par lui, transmise au Roi, dont la substance est comme suit :

" L'Etat de prospérité de cette Province est devenu tel qu'il nous a rendus capables de nous " charger dans cette Session de notre Législature des dépenses civiles de notre Gouvernement, *jusqu'ici* " *soutenues en grande partie par votre Majesté.*"

Je ne puis mieux vous faire sentir l'embarras où peuvent nous entrainer ces Résolutions qu'en vous repétant ce qui a été déjà dit dans la Gazette—" Qu'une majorité des Membres de la Chambre est venue " en avant de son propre mouvement, et a offert de payer toutes les dépenses civiles de la province, c'est " à dire, a offert de vous faire payer VINGT-CINQ MILLE LOUIS, par année, plus que vous ne payez " actuellement, et pour cette fin de vous taxer immédiatement pour le montant de cette somme. A la " vérité, le Gouverneur n'a point accepté cette offre ; mais, en même tems, il lui étoit impossible de la " refuser, parceque c'étoit une offre fait, non à lui, mais au Roi même par une adresse ; en sorte que si, " en Angleterre, on jugeoit à propos d'exiger de vous l'exécution de cette offre et de cette entreprise, il " n'y auroit pas moyen de s'y refuser. Les hommes qui vous ont réduits dans ces difficultés en votant " pour ces résolutions et ces adresses, sont—

" Messieurs Bedard, Durocher, J. L. Panneau, Lee, Borgia, Meunier, Taschereau, Viger, Drapeau, " Bernier, Saint Julien, Hebert, Duclos, Robitaille, Huot, Caron, B. Panet, Louis Roi, Blanchet, " Debartzch et Beauchamp.

Messieurs, Je vous prie d'observer que c'est aussi Mr. Bedard qui, soutenu par son parti, a déjà plusieurs fois fait motion dans la Chambre d'Assemblée pour que des taxes additionelles fussent imposées pour payer les représentants,

Je vous prie aussi de remarquer que la derniere Chambre d'Assemblée ainsi que les précédentes se sont trouvées en grande partie composées de Gens de Loi. Il est un fait très bien connue que toute majorité d'une classe particuliere devient dangéreuse aux interêts en général d'un pays—Mefiez-vous donc d'une telle majorité, et surtout d'une majorité composée [redacted] qui sont capables, par la pratique de parler en public, et par des arguments subtiles et spécieux d'entrainer dans leur parti des personnes qui s'en rapportent a la bonne foi. de gens

Messieurs, la Chambre est maintenant cassée ; le Gouverneur, va de nouveau, avoir recours aux Habitans du pays pour faire choix de Représentants; c'est donc à vous à ouvrir les yeux, tandis qu'il est encore tems ; car si vous renvoyez les mêmes représentants, qui ont offert, de leur propre mouvement, de vous faire payer toutes les depenses de la Liste Civile, vous serez liés par cette demarche ; et pour vous mettre à l'abri de faux exposés, et vous faire voir au juste, combien vous avez déjà payés, je vais vous exposer le Compte Général de la Liste Civile, tel qu'établi par le dernier Journal imprimé de la Chambre d'Assemblée—

Montant de la Liste Civile - - - - - - - -				£. 46,949	12 3½
Payé par les Impôts sur la Province, - - - - - - -				17,215	8
Payé par la Caisse Militaire du Roi - -	27,561	42	3½		
— Par le revenu des Seigneuries du Roi -	2,172	12	0	Balance 29,734	4 3½

Ce qui fait voir que vous payés maintenant pour la Liste Civile £.17,215 8s. sterling, et que la somme de £.29,734 4s. 3½d. sterling, est soutenue par le Roi ; si vous ne vous sentez point capables de payer cette somme énorme faites choix de personnes qui s'y opposeront. Je me déclare une de ces personnes prêtes à s'y opposer, et je m'y crois d'autant plus propre que je suis libre et indépendant, que je suis Habitant et propriétaire de votre Comté, par conséquent mes intérêts sont les vôtres et les vôtres, ne peuvent qu'être les miens.

J'ai l'honneur d'être avec des sentiments de respect le plus parfait,

Messieurs, votre très humble et très dévoué serviteur.
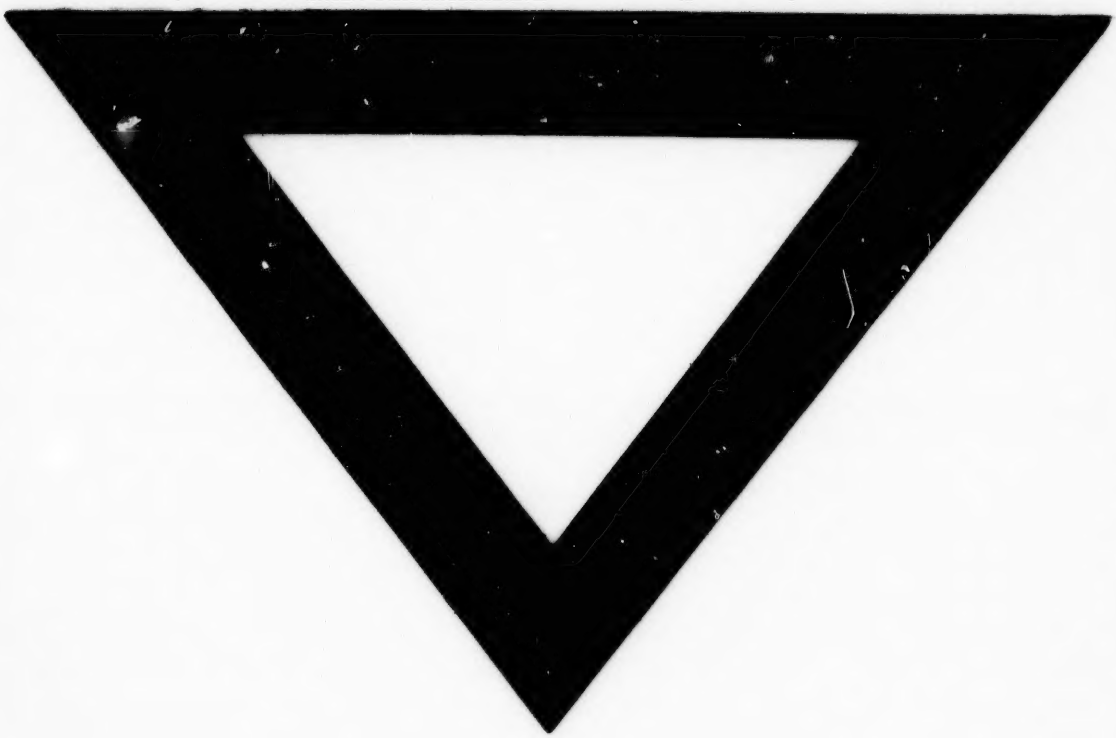
Portneuf, 10 *Mars*, 1810. JOHN COLTMAN.